Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 27 (1882)

Heft: 5

Artikel: La coiffure militaire

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-335926

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA COIFFURE MILITAIRE

La tenue d'une armée nationale doit remplir les conditions suivantes :

- 1º Uniformité de l'habillement.
- 2º Choix judicieux des couleurs et des matières premières.
- 30 Simplicité.
- 40 Commodité.
- 5º Elégance.
- 6º Economie.

obligé de se décoiffer. »

C'est ainsi que s'exprime un officier supérieur français, M. le colonel Prudhomme, dans une étude sur la tenue de l'infanterie, étude sérieuse, publiée par le « Journal des sciences militaires. »

Notre tenue répond-elle aux conditions énoncées ci-dessus?

Sans être chauvin, on peut admettre qu'en général notre uniforme laisse à désirer.

Il est commode, très simple, et la qualité en est bonne, depuis que la Confédération exerce un contrôle plus sévère. Il est même élégant, lorsque l'homme n'est pas coiffé du chapeau conique.

Ce chapeau fait ombre au tableau. Non seulement il est disgracieux, mais il ne possède pas du tout les qualités essentielles d'une coiffure militaire.

- « La coiffure doit affecter la forme de la tête, préserver la nu-» que, les oreilles et les yeux, comme le crâne, autant que possi-» ble, du froid, du soleil et de la pluie, la garantir des coups de » sabre et de lance et être aussi lègère que solide et bien assu-» jettie. » Telle est la coiffure demandée par M. le colonel Prudhomme. Nous partageons entièrement sa manière de voir et nous ajouterons : elle doit permettre au fantassin le tir dans toutes les positions, et surtout le tir couché, avec sac au dos, sans qu'il soit
- Or, si notre chapeau garantit bien la nuque, les oreilles et les yeux de la pluie et du soleil, c'est au détriment du tir. La partie postérieure de la visière empêche le soldat de viser étant couché, le sac pousse la coiffure sur les yeux. Cet inconvénient est surtout sensible aux grandes distances, en raison de l'élévation de la hausse. Sans doute, les hommes élancés, ayant le cou bien dégagé ne s'en ressentiront pas, mais c'est le petit nombre, et la coiffure

doit convenir à la généralité de la troupe. Le poids est en outre mal équilibré, il repose désagréablement sur le front.

S'il ne s'agissait que de la question d'élégance ou de commodité, il ne nous viendrait pas à l'idée de réclamer une modification. Mais en présence d'une défectuosité aussi grave que celle que nous signalons, il n'y a pas à hésiter, il faut agir.

A quoi servirait un armement perfectionné si l'homme ne peut pas l'utiliser en profitant du terrain, sans être gêné par sa coiffure?

C'est le motif pour lequel nous émettons le vœu que des essais se fassent dans les différentes écoles. Nous avons la persuasion qu'ils entraîneront inévitablement l'adoption d'un autre couvrechef.

Quant à la forme à admettre, nous n'avons aucune idée arrêtée; les essais démontreront quelle est la coiffure à préférer. Examinons les modéles admis dans les autres armées où l'on a plus d'expérience et faisons un bon choix convenant à tout le monde, c'est-à-dire s'adaptant commodément à toutes les têtes, aussi bien à la race latine qu'à la race germanique. Suivons surtout l'exemple des gens pratiques et, sous ce rapport, nous ne pourrions mieux faire que d'imiter les Anglais. Leur chapeau casque nous paraît réunir toutes les qualités de la coiffure militaire; du reste il a fait ses preuves dans différentes campagnes, en Asie et en Afrique.

En tous cas, nous pensons que le feutre des chapeaux actuels doit être abandonné; on ne peut plus en obtenir de bonne qualité; il est gâté par l'apprêt et s'use très rapidement. Une étoffe imperméable ou un cuir chagriné le remplaceraient avec avantage.

LA REVUE DES VOLONTAIRES ANGLAIS

A PORTSMOUTH, LE LUNDI DE PAQUES

Une correspondance de Londres à la Gazette de Lausanne disait, il y a quelques mois, que les milices anglaises équivalaient à nos troupes suisses.

Si c'était le cas, les Anglais auraient atteint un très beau résul-